

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 mai 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Constant  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Beudet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Labbé, Mme Lagarde, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2021-V-17 du 6 mai 2021

### FUSION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT ET DE PANTIN HABITAT – APPROBATION DE LA PROCÉDURE ET TRANSMISSION AU PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et l'habitation et notamment ses articles L 421-7 et R 421-1,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), imposant un regroupement des organismes HLM,

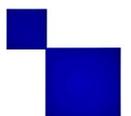
Vu l'avis du conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat par délibération du 15 avril 2021, relatif au projet de fusion avec Pantin Habitat, pris après avis consultatifs des comités sociaux et économiques des deux OPH,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la procédure de fusion de Seine-Saint-Denis Habitat et de Pantin Habitat ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à transmettre au Préfet la délibération correspondante, afin qu'il se prononce sur la fusion envisagée, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de la construction et de l'habitation.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Se sont prononcés pour :

*M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Kergoat, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

*M. Troussel  
M. Sadi  
Mme Abomangoli  
Mme Coppi  
M. Fourcade  
M. Kern*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*